

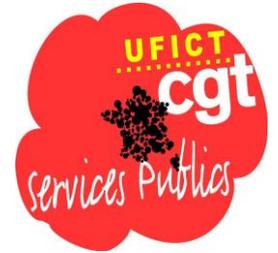


16 rue du Moulin  
44000 NANTES  
T. 02-40-41-95-46  
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr  
SITE : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

## SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

# CTP du 14 juin 2010



**Suite à sa déclaration préalable sur l'Éducation, non prise en compte par la collectivité, FO a quitté le CTP, donnant mathématiquement à la collectivité la majorité sur les votes de tous les dossiers présentés.**

## 6. DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

### 6.A – Direction de la Tranquillité Publique : Service de la Police Municipale – Ajustement de l'organisation

Il s'agit dans ce dossier de requalifier le poste de référent opérationnel et thématique, responsable des pôles de Police de Proximité en poste de chef de service (catégorie B) et de valider que les missions du chargé de sport formation seront confiées au CNFPT.

Pour la CGT, le chargé de sport assurait également des missions de gestion de l'habillement qui n'apparaissent pas dans l'organigramme présenté.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Abs : CGT (3)

## 1. GESTION DE L'EMPLOI

### 1.A – Tableau des effectifs

Le tableau présente un solde des effectifs négatifs de -13,7 postes mairie et - 2 au CCAS. Ces suppressions sont expliquées par la Municipalité par une rationalisation de la gestion des postes.

Pour la CGT, le choix de la collectivité de geler des postes ou de ne pas pourvoir des postes vacants permet à terme de les supprimer sans explication particulière.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1)

Abs : UNSA (1)

### 1.B – Présentation du rapport sur l'état des collectivités :

Il s'agit d'un rapport biennuel dont la présentation est obligatoire statutairement aux élus du personnel. Considérant que c'est un état des lieux, il nous paraît impossible d'exprimer un vote.

Par ailleurs, dans sa présentation, le Directeur des Ressources Humaines fait un comparatif entre 2002 et 2009, alors que le dernier rapport date de 2007, ce qui fausse l'interprétation des chiffres. La CGT a relevé que la collectivité annonce un solde positif de postes entre 2002 et 2009 alors qu'il est négatif entre 2007 et 2009 (- 39 postes pour 103 départs en retraite). De plus, concernant les personnels non-titulaires, la CGT a noté que 2/3 sont des femmes. Enfin, il s'avère que 93 % des suppressions de poste effectives ont concerné la filière médico-sociale.

Votes :  
Pour : élus (12),  
N'ont pas pris part au vote : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1).

### **1.C – Ratios d'avancement de grade**

L'Administration a souhaité faire un réajustement concernant le grade de conseiller territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des activités physiques et sportives portant le taux de promotion à hauteur de 100 %. Cela concerne 5 agents.

Pour la CGT, cet ajustement a lieu car il n'y a pas eu de négociation en amont sur l'ensemble des ratios de la collectivité. Nous nous interrogeons aussi, au regard des critères annoncés, sur les possibilités de ratio à 100 % sur les grades dits « peu favorisés », comme c'est le cas dans ce dossier (les assistants socio-éducatifs par exemple).

Votes :  
Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CGT (3), CFTC (1)

### **1.D – Astreintes et permanences : ajustement du dispositif**

La CGT a demandé trois votes sur ce dossier.

#### Restaurant social Pierre Landais :

Il est proposé de mettre en œuvre une astreinte tous les samedis de 8h à 15h au restaurant social Pierre Landais. Celle-ci sera généralement effectuée par le responsable du restaurant social sauf sur ses périodes de congés où il sera relayé par d'autres cadres de la DASI. Le Directeur des Ressources Humaines a rappelé que le temps de trajet était bien du temps de travail lors de l'astreinte.

La CGT a demandé que les modalités de récupération du temps d'astreinte effectuée soient au choix de l'agent et non au choix du service comme noté dans le dossier. La collectivité a validé cette proposition en précisant « sous réserve des nécessités de service ».

Votes :  
Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CGT (3), CFTC (1)

#### Service des Élections :

Il est proposé de mettre en œuvre une astreinte le jour des élections pour pallier l'absence de certains agents volontaires. Les agents sont susceptibles d'être appelés de 7h30 à 9h30 pour travailler la journée. Le Directeur des Ressources Humaines a rappelé que le temps de trajet était bien du temps de travail lors de l'astreinte.

La CGT a demandé que les modalités de récupération du temps d'astreinte effectuée soient au choix de l'agent et non au choix du service comme noté dans le dossier. La collectivité a validé cette proposition en précisant « sous réserve des nécessités de service ».

Votes :  
Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CGT (3), CFTC (1)

#### DRU – Service Prestations Administratives

Il est proposé de mettre en œuvre une astreinte de 9h00 à 12h00 le samedi, en remplacement des « samedis de réserve ». Le Directeur des Ressources Humaines a rappelé que le temps de trajet était bien du temps de travail lors de l'astreinte.

La CGT a demandé que les modalités de récupération du temps d'astreinte effectuée soient au choix de l'agent et non au choix du service comme noté dans le dossier. La collectivité a validé cette proposition en précisant « sous réserve des nécessités de service ». Nous avons demandé que la date d'effet soit fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les agents ayant déjà mis en œuvre ce dispositif. L'Administration doit retravailler ce point. En l'absence de réponse, nous nous sommes abstenus.

Votes :  
Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)  
Abstention : CGT (3)

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE

### **2.A – Poursuite de la démarche de mutualisation de la Direction Générale – nouvel avenant à la convention de mutualisation portant sur l’immobilier, le BATI**

Direction de l’Immobilier : Il est proposé la mutualisation de la Direction de l’Immobilier entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, à l’exception des 20 postes de l’équipe d’entretien.

La CGT a fait remarquer que des inquiétudes persistent pour les personnels concernant les fiches de poste, les éléments de paie, le volume d’activité et la gestion du temps. Par ailleurs, nous avons rappelé que les primes attribuées ou les promotions ne devaient en rien servir à compenser des charges de travail trop importantes et des conditions de travail dégradées.

Votes :

Pour : élus (12)  
Contre : CFTC (1), CGT (3)  
Abs : CFDT (4), UNSA (1)

BATI : Il est proposé la mutualisation de l’ensemble des services administratifs et techniques dédiés à la gestion du Patrimoine de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, ce qui représente 19 postes.

La CGT a fait remarquer que des inquiétudes persistent pour les personnels concernant les fiches de poste, les éléments de paie, le volume d’activité et la gestion du temps.

Si les agents ne contestent pas leur mutualisation, ils dénoncent le manque de visibilité quant à leurs futures conditions de travail à Nantes Métropole. Concernant le PMA par exemple, il est annoncé une augmentation conséquente du patrimoine sans moyens humains supplémentaires et avec une réduction du parc automobile. Sur les marchés publics et la comptabilité, la mutualisation semble une évidence mais les pratiques et les outils sont différents, ce qui génère un manque de repères pour les agents et de compatibilité de fonctionnement.

Votes :

Pour : élus (10)  
Contre : CFTC (1), CGT (3)  
Abs : CFDT (4), UNSA (1), 2 élus

### **2.B – Organisation de la fonction RH**

Le dossier présenté porte sur la mutualisation du service formation (11 postes mutualisés et un poste de catégorie B reste Ville de Nantes). Le service formation de Nantes Métropole est actuellement composé de 6 postes dont 5 seront mutualisés.

Pour la CGT, il s’agit de nouveau d’une mutualisation qui vise une rationalisation des effectifs.

Votes :

Pour : élus (12)  
Contre : CGT (3)  
Abs : CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

## 3. DIRECTION GÉNÉRALE VIE SOCIALE

### **3.A – Direction de l’Éducation – évolution des activités des Agents Techniques de Restauration**

Le dossier présenté par la collectivité porte sur l’évolution des fonctions d’Agents Techniques de Restauration en rendant effectif le rôle de coordination sur l’ensemble des activités de restauration et d’entretien avec pour objectif le grade cible d’agent de maîtrise.

Pour la CGT, il n’est pas question de différencier comme le souhaitent la collectivité et certains syndicats des petites ou des grandes écoles en terme de responsabilité (PAI, HACCP, gestion des commandes, gestion des effectifs...). Par contre, nous estimons qu’à l’instar de ce qui se pratique dans d’autres services, la NBI encadrement doit être attribuée à compter de 5 agents.

Ce dossier étant encore en cours de négociation, la CGT avait demandé au préalable qu'il n'y ait de vote.

### **3.B – Direction de l'Éducation – Missions logistique et accueil : évolution du temps de travail et missions des concierges**

Le dossier présenté par la collectivité porte sur les sujétions concernant les concierges logés. Il est également proposé que le temps de travail des concierges logés et non logés s'effectuent désormais sur la base d'un calendrier annuel de 1547h et ce à compter de janvier 2011.

Pour la CGT, la validation de ce dossier en l'état actuel n'a aucun intérêt car les négociations sur les concierges non logés ne sont pas abouties. Une présentation au CTP de novembre lors de la validation du calendrier de travail 2011 était tout à fait envisageable. C'est pourquoi la CGT n'a pas pris part au vote.

Votes :

Pour : élus (10)

Abs : CFDT (4), 2 élus

N'ont pas pris part au vote : CGT (3), UNSA (1), CFTC (1)

### **3.C – Évolution de l'organisation de la Direction Enfance et Jeunesse**

La collectivité a souhaité présenter une nouvelle évolution de la Direction Enfance et Jeunesse, à effectif constant.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFTC (1)

### **3.D – Évolution des missions et de l'organisation du Centre Médico-sportif**

Pour la collectivité, il s'agit de réserver l'accès gratuit au CMS à certaines catégories de personnes et de développer les actions de prévention et de promotion sur la thématique « sport/santé » à l'occasion de manifestations ou sur des équipements. Pour ce faire, elle propose la suppression d'un poste sur les deux existants.

Pour la CGT, nous relevons l'incohérence du « développement des missions » et de la suppression de poste. Nous nous interrogeons sur la réelle volonté de la Municipalité de maintenir ce service public mis en place en 1948.

Votes :

Pour : élus (12)

Abs : CFDT (4), UNSA (1)

Contre : CGT (3), CFTC (1)

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE FINANCE ET GESTION**

### **4.A – Golf de Nantes Erdre-Modification du mode de gestion**

La gestion du Golf de l'Erdre depuis sa création en 1988 était effectuée par la Société d'Economie Mixte Nantes-Métropole Gestion Equipement dont l'échéance était prévue pour juin 2020. Étaient injectés majoritairement des fonds publics de la Ville pour démocratiser ce sport. Aujourd'hui, la collectivité propose la privatisation du Golf, afin de lever toute contrainte d'exploitation ou toute autre clause caractéristique du service public. La reprise du personnel est également prévue par le futur gestionnaire.

Pour la CGT, ce dossier ne peut que soulever des inquiétudes quant à l'avenir des SEM à la Ville de Nantes. En effet, si la mise en place d'une SEM conduit à la privatisation de celle-ci, que deviendra le Château des Ducs ? De plus, la levée des contraintes tarifaires risque de restreindre la pratique du golf à une certaine classe de privilégiés.

Votes :

Pour : élus (12)

Abs : CFDT (4), UNSA (1)

Contre : CGT (3), CFTC (1)

## **4.B – BATI – PMA – Service Fêtes Manifestations et Logistique – secteur transports- - Évolution de l'organisation**

Ce dossier prévoit la transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise. La nouvelle organisation doit permettre une sécurisation du poste d'agent de maîtrise du transport ainsi qu'une plus forte présence de l'encadrement sur les chantiers.

Pour la CGT, si nous ne contestons pas la requalification du poste, la manière de le pourvoir ne peut nous satisfaire.

En effet, il n'est pas prévu qu'un appel à candidature soit ouvert car un agent est déjà pressenti pour remplir cette mission.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFTC (1), CFDT (4)

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ ET SOLIDARITÉS**

### **5.A – DASI : Évolution de l'organisation dans le cadre de la territorialisation du plan d'action**

Le dossier porte sur la lutte contre la précarité des nantais démunis et sur le renforcement du lien social et la solidarité à l'échelle des quartiers de la Ville.

Pour la CGT, le problème se pose dans l'application du dispositif. En effet, 5 postes de référents territoriaux interviendront en appui aux responsables de territoires, pilotes de l'animation territoriale. Ces postes relèvent davantage d'une catégorie A que B au vu de la charge de travail et des compétences requises (formation supérieure dans le domaine social...). Une fois de plus nous relevons qu'il s'agit de postes cloisonnés à candidature interne au service, ce qui ne favorise pas la mobilité du personnel. Ces postes seront pourvus par des travailleurs sociaux actuellement en poste dans le service : quelle sera la conséquence de cette réorganisation sur le reste de l'équipe des travailleurs sociaux qui auront à assurer une charge de travail supplémentaire.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Abs : CFDT (4)

Contre : CGT (3), CFTC (1)

### **5.B – DEMS – Accueil de jour de la Haute Mitrie : organisation pour ouverture au 1<sup>er</sup> septembre 2010**

Il s'agit de l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les malades d'Alzheimer au sein de l'EHPAD de la Haute Mitrie. Cette structure accueillera 10 personnes par jour. Il est proposé la création de 3 postes : maîtresse de maison (cat B grade d'animateur), et de 2 postes d'aides-soignants (cat C grade d'auxiliaires de soins).

Pour la CGT, le rôle de la maîtresse de maison est ultra-polyvalent (administratif, gestionnaire, encadrante, garante des conditions d'accueil des malades et leur aidant...). Les quotités de travail ne sont pas actuellement clairement définies puisque limitées aux dotations autorisées par les tutelles (DDASS et le Conseil Général).

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

Abs : CGT (3)

### **5.C – DEMS – Ajustements de l'organigramme**

Il s'agit de réfléchir à l'évolution de la prise en charge des personnes accueillies dans les foyers logements. En effet, les personnes âgées autonomes mais en grandes difficultés sociales sont en recherche de logements et ont besoin d'un accompagnement adapté. La Municipalité propose d'identifier une fonction de responsable de foyer logement (catégorie A par transformation de poste de B) qui sera chargée de porter l'élaboration du nouveau projet d'établissements et d'une nouvelle organisation de l'activité des structures.

Pour la CGT, ce projet doit être construit en partenariat avec l'ensemble des responsables des foyers logements, garants de la parole et de la connaissance des équipes de terrain. Nous nous interrogeons donc sur les incidences qu'entraîne la transformation du poste de catégorie B en termes de management d'équipe sur le terrain.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

Abs : CGT (3)